

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 février 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 14 février 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur un acte de terrorisme odieux qui a été perpétré aujourd'hui au coeur d'Israël par un terroriste palestinien.

Ce matin, un chauffeur palestinien originaire de Gaza, employé par la compagnie d'autobus israélienne Egged, a foncé avec son véhicule dans un groupe de civils et de soldats en permission qui étaient en attente à un arrêt d'autobus situé près d'Holon dans le centre d'Israël. Huit citoyens israéliens ont été tués et 19 autres blessés, certains grièvement.

L'autobus venait d'accomplir sa navette matinale en transportant des travailleurs palestiniens de Gaza vers leurs lieux de travail en Israël, dans le cadre du programme mis en place par le Gouvernement israélien pour donner aux Palestiniens la possibilité d'accéder à des emplois en Israël, malgré les risques que cela implique pour la sécurité de ce pays au cours de la présente vague de violence palestinienne.

La faction terroriste Hamas Izzadin al Kassam aurait revendiqué la responsabilité de l'attentat. Il convient de rappeler que des terroristes condamnés appartenant à cette même faction ont été récemment libérés des prisons de l'Autorité palestinienne en violation des accords signés entre les Israéliens et les Palestiniens et ce, malgré les mises en garde réitérées d'Israël qui redoutait des attaques terroristes imminentes à la suite de cette libération.

L'Autorité palestinienne a justifié l'attentat de façon cynique en en rejetant la responsabilité sur Israël.

L'attentat qui a été perpétré aujourd'hui n'est que le dernier en date d'une série d'attaques terroristes palestiniennes dirigées contre Israël et les citoyens israéliens. J'ai décrit ces incidents, dont le nombre a fortement augmenté au cours des dernières semaines, dans un certain nombre de lettres que je vous ai adressées, dernièrement dans ma lettre datée du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132) et dans mes lettres datées des 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-

S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Israël se trouve actuellement dans une situation où il doit affronter quotidiennement les actes ininterrompus de violence et de terrorisme palestiniens dirigés contre ses citoyens et ses forces de sécurité.

Israël impute la responsabilité de ce dernier attentat aux dirigeants palestiniens. Le fait qu'ils approuvent cyniquement de telles attaques, à la fois tacitement et ouvertement, est la principale cause de la poursuite de la vague de violence actuelle. Cette avalisation de la violence va directement à l'encontre des engagements juridiques que l'Autorité palestinienne a assumés à maintes reprises dans le cadre d'accords conclus avec Israël. Elle constitue également une violation directe de l'engagement signé par le Président Arafat le 9 septembre 1993, par lequel il renonçait à l'usage du terrorisme et décidait de faire respecter ce principe par tous les éléments et personnels relevant de son autorité.

L'Autorité palestinienne doit comprendre qu'Israël ne saurait accepter une situation dans laquelle le chemin de la paix – à laquelle tous les Gouvernements israéliens sont attachés – est jalonné d'incidents odieux qui sapent les fondements mêmes du processus de paix, comme celui mentionné plus haut.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**